

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3840-2013
PHASE 3

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE ANNUELLE DE *GAZIFÈRE INC.*

PHASE 3 :
CAUSE TARIFAIRE 2014 DE *GAZIFÈRE INC.*

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

ERRATUM À L'ÉTUDE DE LA CAUSE TARIFAIRE 2014 DE GAZIFÈRE INC.

Jacques Fontaine

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

28 octobre 2013

L'Étude de la cause tarifaire 2014 de *Gazifère inc.* (Pièce C-SÉ-AQLPA-0017, SÉ-AQLPA-2, Document 1) préparée par Monsieur Jacques Fontaine, est rectifiée comme suit :

- En page 22, dans la section 2.4.2 *Unité de chauffage à l'infrarouge*, la dernière phrase du 2^e paragraphe doit se lire comme suit :

De même, nous ne comprenons pas que l'unité de chauffage à l'infrarouge efficace à 80 % ne donne que 633 m³ d'économie alors que l'appareil à 100 % donne, selon *Gazifère inc.*, ~~633~~ 8367 m³ d'économie.